

n° 543 : ACQUISITION D'IMMEUBLES - PRET A MOYEN TERME 660 000 F. 15 ANS 8.60 %

Le Maire est autorisé à contracter un emprunt de 660 000 F. au taux de 8.60 % pendant une durée de 15 ans, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Agricole à NANCY, pour l'acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis appartenant à divers propriétaires.